

Date de dépôt : 28 février 2018

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur:**

- a) **M 2213-C** **Motion de M^{mes} et MM. Mathias Buschbeck, Lisa Mazzone, Frédérique Perler, Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Jean-Michel Bugnion, Yves de Matteis, Sarah Klopmann pour un parc public à la pointe de la Jonction**
- b) **P 1992-B** **Pétition pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 août 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion et une pétition qui ont la teneur suivante :

a) motion pour un parc public à la pointe de la Jonction (M 2213)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le plan directeur cantonal 2030 « Genève envie », et sa fiche A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics »;*
- le plan directeur communal de la Ville de Genève « Genève 2020 » et son projet localisé « PLI Jonction »;*
- la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de l'Arve (LPRArve);*
- la très faible densité d'espaces verts et publics dans le quartier de la Jonction;*
- l'engouement de la population genevoise pour les parcs urbains et l'accès à la baignade en lac et en rivière;*

- *le succès et la fréquentation depuis 3 ans, l'été, des aménagements et de la buvette provisoire sur les berges du Rhône entre le pont Sous-Terre et la pointe de la Jonction;*
- *la libération par les TPG du site de l'usine Kugler et la pointe de la Jonction prévue en 2018 à l'achèvement du nouveau dépôt de bus à « En Chardon », actuellement en cours de construction;*
- *la maîtrise foncière complète des pouvoirs publics sur ce périmètre (95% propriété privée de l'Etat de Genève, 5% propriété privée de la Ville de Genève);*
- *le faible potentiel de construction du site au vu de ses contraintes urbanistiques et de protection contre les crues;*
- *les zones d'affectation actuelles du site (70% zone de verdure, 30% zone 3 ordinaire);*

invite le Conseil d'Etat

à négocier avec la ville la vente des terrains de la pointe de la Jonction en vue de la création d'un parc public.

b) pétition pour la création d'un parc à la pointe de la Jonction (P 1992)

Compte tenu que

- *le couvert des TPG situé en aval de l'Usine Kugler à la Pointe de la Jonction sera vidé de ses autobus à la fin de l'année 2018 (déménagement au dépôt en construction d'En-Chardon à Vernier);*
- *le quartier de la Jonction manque cruellement d'espaces verts et sa densification se poursuit;*
- *la population genevoise afflue massivement aux bords du Rhône durant la période estivale et qu'elle souhaite plus d'espaces de détente,*

cette pétition demande aux autorités de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève de mettre tout en œuvre pour réaliser un parc public dès 2019, dans le cadre d'une démarche participative avec les habitant-e-s, usagers-gères et associations concernées.

N.B. 5475 signatures

Forum Pointe de la Jonction

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les auteurs de la motion 2213 et de la pétition 1992 attirent l'attention du Conseil d'Etat sur la nécessité de créer un parc public sur le quartier de la pointe de la Jonction.

Le Conseil d'Etat rappelle sa politique active dans le développement des espaces publics de qualité, et des espaces verts notamment. Dans l'ensemble des projets urbains élaborés sur le territoire cantonal, ces espaces font l'objet d'une attention particulière car ils permettent un développement équilibré des quartiers dans lesquels les actuels et futurs habitants peuvent trouver des espaces de délasserment qualitatifs et adaptés à leurs besoins.

A l'échelle du canton, cette volonté se traduit dans les objectifs des fiches A11 « Développer le réseau des espaces verts et publics » et C04 « Construire une politique du paysage » du plan directeur cantonal 2030, qui identifient le secteur de la pointe de la Jonction comme un espace privilégié pour l'aménagement d'un grand parc public d'importance cantonale.

Le déménagement des autobus des TPG sur le site « En Chardon » prévu à la fin de l'année 2019 (les trolleybus et les véhicules TOSA restant sur le site de la Jonction) constitue une vraie opportunité pour la réalisation de l'équipement prévu par le plan directeur cantonal à cet endroit dès 2020.

Aussi, le Conseil d'Etat est favorable à la réalisation d'un parc public sur les parcelles 4150 et 4152, libérées par les TPG, actuellement au bénéfice d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP). Il a mandaté le département des finances pour fixer les conditions de cession des parcelles concernées à la Ville de Genève. En l'état, notre Conseil a fixé le montant à 60 F/m² correspondant à celui de la zone de verdure et à l'affectation projetée, à savoir un parc public. Une proposition a été transmise en ce sens à la Ville de Genève en août 2017. Les modalités de la cession seront fixées prochainement dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Etat souhaite qu'un parc de qualité puisse être réalisé dès la libération du site par les TPG. Aussi, l'accord de cession définitive à la Ville de Genève est subordonné au vote par le conseil municipal d'un crédit d'investissement pour la réalisation de ce parc.

En parallèle, le Forum de la Pointe de la Jonction a mis en place une démarche participative, associant l'ensemble des parties prenantes à ce projet afin de définir les modalités de réalisation de ce parc. Ce processus se fait avec l'accompagnement des services de l'Etat de Genève, et notamment de l'office de l'urbanisme, et ceux de la Ville de Genève. En janvier dernier, une présentation de la première étape du travail engagé par le Forum s'est tenue.

Elle a mis en exergue les attentes des usagers et utilisateurs du site. Ce travail participatif va se poursuivre durant le premier semestre 2018, notamment avec la Ville de Genève, pour fixer les modalités de l'aménagement de ce futur parc public.

Par ailleurs, pour la suite de la démarche, une attention particulière sera apportée au volet mobilité du projet avec :

- une coordination étroite entre la direction générale des transports (DGT) et les Transports publics genevois (TPG) sur la temporalité et les modalités du déménagement du dépôt « Jonction 2 » en amont;
- une définition des besoins de stationnement liés à l'accessibilité au parc public de la pointe de la Jonction (voitures, vélos, deux-roues motorisées) ainsi que les cheminements piétons;
- une définition des modalités de compensation des éventuelles places supprimées sur le périmètre concerné;
- une définition des principes de requalification et d'aménagement des rues situées dans le périmètre du projet.

Ce projet de parc public viendra consolider la charpente et le maillage paysager de plusieurs actions entreprises par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) sur des périmètres voisins.

Enfin, le Conseil d'Etat rappelle son engagement pour que ce futur parc public soit un lieu de délasserment pour les habitants du quartier mais également pour l'ensemble du canton. Il sera vigilant à la qualité des aménagements prévus pour en faire une référence en termes d'espaces verts et publics. Par ailleurs, pour la suite de la démarche, une attention particulière sera apportée au volet mobilité du projet de parc.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP